



COMMUNIQUE DE PRESSE



Deux réunions se sont déroulées hier et aujourd'hui. La direction de la BFCOI nous a proposé la mise en place de « **la grille des salaires annuels minima de branche** ».

Leur proposition revient à revaloriser une partie des salariés de la BFCOI Mayotte. Ce qui ne résorbe pas l'écart considérable entre les salaires bruts de la Réunion et ceux de Mayotte.

Nous rappelons encore une fois que nous demandons **tout simplement un réajustement** de tous les salaires bruts de la BFCOI Mayotte, sans tenir compte des minima.

Nous leur avons proposé de le faire en deux phases :

- 50% de janvier 2015 à fin juin 2015

- 100% à partir de juillet 2015

Ce qui a été catégoriquement refusé par notre direction.

Pour rappel, l'application de la convention collective des banques devait être faite depuis le 1^{er} avril 2011, date de la Départementalisation de Mayotte conformément à l'article 1 de ladite convention et du courrier de l'AFB.

Par conséquent, l'intersyndical regrette ce blocage perpétré par la direction vis-à-vis des négociations et des activités bancaires, qui ne se résument pas aux retraits, mettant ainsi toute l'activité économique de Mayotte en berne.

Fait à Mamoudzou, le 12/05/2015

Pour la CGT-Ma
Aboudou MOURSALI

Pour FO
Mme Justine ASSANI MARI

Délégué Syndical

Délégué Syndicale